



PLAN

CLIMAT

AIR

ÉNERGIE

TERRITORIAL

2026-2032



DOCUMENT DE PROJET
ARRÊT EN CONSEIL
DE TERRITOIRE
LE 17 JUIN 2025

**PLAINE COMMUNE
S'ENGAGE POUR LE CLIMAT**





TABLE DES MATIERES

RAPPEL DU DIAGNOSTIC	4
INTRODUCTION	6
Plaine Commune, un territoire engagé de longue date dans la transition écologique	6
Plus vite, plus grand : un Plan climat pour accélérer et massifier la transition écologique à Plaine Commune	8
Des moyens à la hauteur des besoins : un Plan climat renforcé dans son opérationnalité	9
OBJECTIFS DU PLAN CLIMAT 2026-2032	11
Objectif n°1 : baisser les émissions de Gaz à effet de serre de 59 % en 2030 et de 91 % en 2050 et réduire les consommations d'énergie de 25 % en 2030 et 43 % en 2050	12
Objectif n°2 : atteindre une couverture des besoins énergétiques par les ENRR de 22 % en 2030 et 42 % en 2050	16
Objectif n°3 : accélérer l'adaptation du territoire pour en favoriser l'habitabilité à horizon 2050 ..	17
OBJECTIF N°4 : respecter les seuils réglementaires de qualité de l'air sur l'ensemble de son territoire et au-delà et réduire davantage les émissions de polluants atmosphériques	18
STRATEGIE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2026-2032	20
Axe (1) Atténuation, sobriété et justice sociale : tenir le cap de la décarbonation	20
Axe (2) Adaptation et résilience : protéger la population	21
Axe (3) Mobilité et santé environnementale : créer les conditions d'une mobilité saine	22
Axe (4) Economie circulaire et modes de vie soutenables : accompagner les changements de pratiques	23
AXE (5) Gouvernance et exemplarité : une responsabilité collective de la transition	24
METHODOLOGIE	26
La construction de trajectoires à horizon 2050	26
L'assemblée citoyenne de l'énergie	29
DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION	31
Gouvernance politique du Plan climat	31
Gouvernance technique du Plan climat	31
Un rendez-vous de suivi annuel avec les citoyen·nes et les partenaires	32
Méthode de suivi-évaluation	32



RAPPEL DU DIAGNOSTIC

Des émissions de gaz à effet de serre dominées par les bâtiments (approche cadastrale, scopes 1 et 2)

En 2019, le territoire de Plaine Commune a émis 893 kteqCO₂. **Les bâtiments sont responsables de 64 % des émissions de GES du territoire¹. Les émissions de GES ont diminué de 20 % entre 2005 et 2019** : l'essentiel de la baisse des émissions de GES est dû à **l'effondrement des émissions de l'industrie**, qui a vu ses émissions être divisées par 4 à mesure que les industries quittaient le territoire, et à une **baisse importante des émissions du résidentiel de l'ordre de 20 %, principalement imputable à une politique volontariste de rénovation énergétique des logements sociaux**. Ce gisement de décarbonation arrive à son terme : l'industrie ne représente plus que 4 % des émissions de Plaine Commune, et les passoires thermiques représentent moins de 20 % du patrimoine des bailleurs sociaux. La poursuite de la baisse des émissions des gaz à effet de serre va donc demander des efforts structurels considérables.

Une empreinte carbone du territoire dominée par l'alimentation et les matériaux de construction (scopes 1, 2 et 3)

En 2019, **60 % des émissions du territoire sont importées**, et près de la moitié d'entre elles proviennent de **l'alimentation (26 %), et des matériaux de construction (20 %)**.

Des consommations énergétiques dominées par les bâtiments, notamment le secteur tertiaire, qui reposent en majorité sur des énergies fossiles

Les bâtiments sont responsables de 78 % des consommations d'énergie du territoire, avec le secteur tertiaire - dont les datacenters - qui représente près de la moitié des consommations (44 %) et le secteur résidentiel 34 %. La majorité de cette consommation repose sur des énergies fossiles (gaz et produits pétroliers) à 51 %. **Les énergies renouvelables et de récupération (ENRR) locales représentaient en 2019 seulement 6,4 % de la consommation d'énergie** malgré un potentiel important.

Les consommations énergétiques du territoire ont été faiblement réduites (11%) entre 2005 et 2019, mais avec une population en constante augmentation. La baisse importante des consommations du résidentiel a été contrebalancée par la hausse des consommations du secteur tertiaire. L'augmentation des besoins en énergie sera continue avec la construction de nouveaux logements, d'équipements touristiques et surtout l'électrification des usages et l'intelligence artificielle générative.

Des risques climatiques importants déjà visibles

Plaine Commune est fortement exposée aux risques de vague de chaleur avec la hausse des températures (en fréquence et en intensité), mais aussi aux inondations et sécheresses du fait du changement des régimes de précipitation. Les inondations pourraient résulter d'un débordement de la Seine, du risque de ruissellement et de débordement de la nappe phréatique affleurante sur la moitié sud du territoire. Les sécheresses sont susceptibles d'entraîner des désordres dans le bâti du fait des phénomènes de dissolution du gypse et de retrait-gonflement des argiles (nord du territoire).

¹ ROSE, 2019



Face à ces aléas, **le territoire est très vulnérable du fait d'une urbanisation importante et de la forte carence en espaces végétalisés**. Le phénomène d'îlot de chaleur urbain peut aggraver les vagues de chaleur, en particulier sur la moitié sud du territoire, et pourrait s'élargir du fait du changement climatique. L'imperméabilisation limite la capacité d'absorption des eaux de pluie (coefficient de ruissellement de 70 %), et renvoi les eaux vers un réseau d'assainissement unitaire aujourd'hui vieillissant.

La population de Plaine Commune est particulièrement vulnérable au changement climatique du fait d'une multiplicité de facteurs : fort taux de pauvreté, suroccupation des logements, forte proportion de population étrangère, facteurs de risque liés à la santé et multi-exposition.

Une qualité de l'air qui s'améliore mais nécessite des efforts renforcés

En 2023, les concentrations de polluants atmosphériques ne sont au-dessus des valeurs limites réglementaires plus que pour 350 personnes à Plaine Commune. **L'intégralité du territoire devrait respecter les valeurs limites réglementaires en 2025**. Néanmoins, les seuils vont être réduits en 2030 et les recommandations de l'OMS sont encore loin d'être atteintes. Respecter les seuils de l'OMS permettrait d'éviter 200 décès chaque année à Plaine Commune liés au PM_{2,5} et 90 liés aux NOx. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts.

L'analyse des émissions de polluants atmosphériques fait ressortir trois secteurs prioritaires. Les **transports sont encore responsables de 44 % des émissions de NOx**, en particulier les véhicules diesel. **Le secteur résidentiel, principalement du fait du chauffage au bois** (qui ne représente que 4% des consommations d'énergie pour le chauffage), **est responsable de 54 % des émissions de PM_{2,5} et 37 % des émissions de PM₁₀**. **Les chantiers représentent 30 % des émissions de PM₁₀ et 16 % des PM_{2,5}**.

Le diagnostic permet de mettre en lumière quatre enjeux prioritaires pour le territoire vis-à-vis de la politique climat-air-énergie :

Une population très vulnérable au changement climatique

Un territoire, dont la population et l'attractivité continuent d'augmenter, très dépendant de l'extérieur

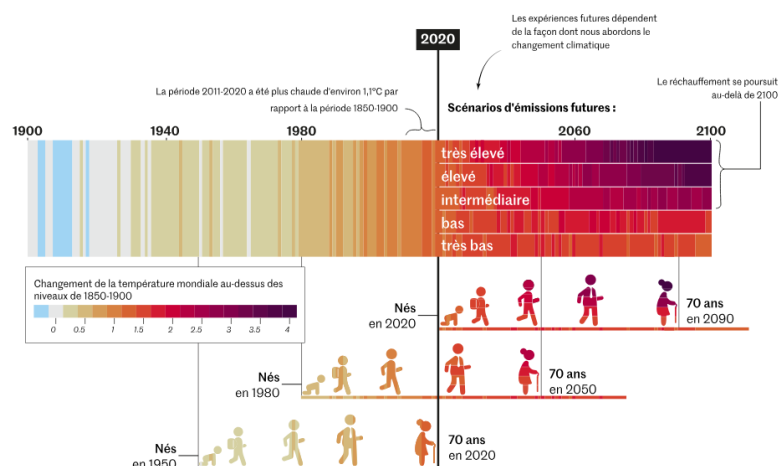
L'habitabilité du territoire : 80 % des logements de 2050 sont déjà là, un changement de paradigme est nécessaire pour transformer l'existant

L'intensité des usages et le changement climatique génèrent des fortes pressions sur les espaces publics



INTRODUCTION

Le réchauffement climatique s'accélère et a déjà un impact tangible dans le monde et en France avec une hausse constatée de la température moyenne de +1,7°C et la multiplication de phénomènes météorologiques extrêmes. « *Nous sommes à la croisée des chemins. Les décisions que nous prenons maintenant peuvent garantir un avenir viable. Nous disposons des outils et du savoir-faire nécessaires pour limiter le réchauffement* » déclarait ainsi Hoesung Lee, président du GIEC, en 2022.



Source : GIEC, « Climate change 2023 Synthesis Report, Summary for Policymakers »

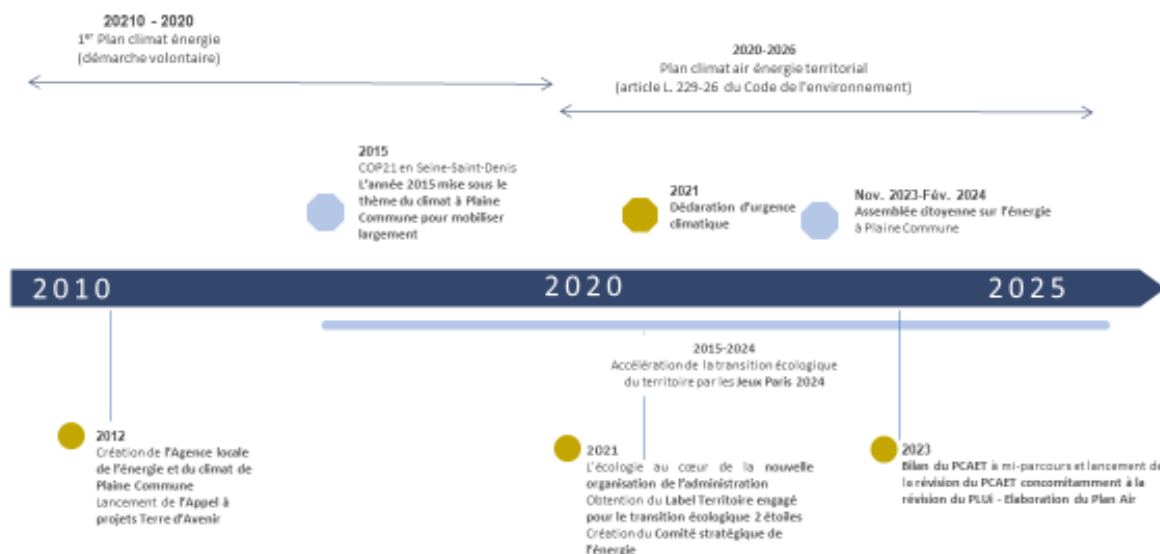
Les conséquences manifestes du réchauffement climatique appellent une accélération de la baisse des émissions de GES afin de préserver l'habitabilité de la planète. La nouvelle stratégie nationale bas carbone² prévoit ainsi que la France réduise ses émissions à un rythme de -5 % par an jusqu'en 2030, contre un rythme constaté de -2 % entre 2017 et 2022. **Il s'agit donc de réduire les émissions de GES deux fois plus vite à l'échelle nationale dans les cinq années à venir.**

Sur le territoire de Plaine Commune les effets du changement climatique sont déjà visibles. La fréquence et la gravité des vagues de chaleur croît et menace la santé des habitant-es, tout comme le risque d'inondations et de sécheresses. La hausse des prix de l'énergie depuis la crise énergétique de 2022 a fait basculer des milliers de foyers dans la précarité : si cette crise est profondément géopolitique, les prix de l'énergie vont connaître une volatilité croissante du fait du réchauffement climatique. Le territoire et les habitant-es de Plaine Commune sont ainsi particulièrement vulnérables au changement climatique.

Plaine Commune, un territoire engagé de longue date dans la transition écologique

Plaine Commune est un territoire qui vit depuis plus de vingt ans d'intenses mutations et fait face à des enjeux climat-air-énergie singuliers. Face à l'ampleur de ces défis, Plaine Commune porte une politique climat-air-énergie volontariste et ancrée depuis de nombreuses années, qui allie justice écologique et justice sociale.

² SNBC 3, encore en consultation au moment de l'arrêt du présent PCAET.



Le bilan à mi-parcours du premier Plan Climat Energie territorial réalisé en 2023 montre que **plus de 90 % des 64 actions du PCAET sont engagées**, et près de 40 % d'entre elles ont un bon rythme de développement. **L'éventail très varié des actions témoigne du fort engagement de Plaine Commune** et de l'implication de l'ensemble de l'administration. Le bilan pointe aussi des limites, pour **¼ des actions qui nécessitent davantage de moyens**.

	Niveau d'avancement en 2023 du plan d'action	
Des actions bien engagées	39 %	Coopération Commande publique & écologie Elaboration du Plan Arbres et du Plan de végétalisation et de rafraîchissement Réhabilitation des logements sociaux Extension, classement et verdissement du réseau de chaleur Accompagnement de la ZFE Une politique d'aménagement et d'urbanisme à haute valeur environnementale (PLUi) qui protège les habitants de la pollution de l'air (Modelairurba) La démarche d'économie circulaire dans le domaine du BTP Lea prévention et la valorisation des déchets Les JOP, une opportunité d'accélérer la transition écologique du territoire



Des actions initiées	34 %	Prévention de la dégradation des logements dans le parc privé Végétalisation des espaces publics Déploiement du Schéma directeur cyclable territoire Verdissement du parc de véhicules de Plaine Commune La valorisation des déchets organiques Un plan de sobriété énergétique de l'administration La montée en compétence des agents
Dont certaines à accélérer	17 %	Accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés Développement de l'agriculture urbaine Développement du fret par voies fluviales sur le canal Saint-Denis et la Seine Réduction des nuisances de l'A1 Remplacement des installations de chauffage fortement émettrices Développement de la marche Mobilisation des entreprises
Des actions à démarrer	8 %	Rénovation énergétique des bâtiments publics Chartes chantiers propres Stratégie globale de l'eau dans la ville

Plus vite, plus grand : un Plan climat pour accélérer et massifier la transition écologique à Plaine Commune

Le nouveau Plan climat 2026-2032 renforce l'ambition, accélère et massifie l'action, en la liant toujours pleinement à la justice sociale.

Dans la poursuite du précédent PCAET, **Plaine Commune continue de lier transition écologique, justice sociale et santé environnementale**. Plaine Commune est un territoire populaire particulièrement vulnérable aux crises. Les politiques de transition écologique doivent contribuer, à leur mesure, à réduire les fractures et les inégalités sociales.

Le Plan climat révisé porte également des ambitions renouvelées inscrivant ainsi le territoire dans les trajectoires nationales de réduction des émissions de polluants atmosphériques à horizon 2030 et de neutralité carbone à horizon 2050. Le PCAET fixe ainsi un cap clair de baisse d'émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation de la production d'énergies renouvelables et de récupération (ENRR) à horizons 2030 et 2050 ; ainsi que des objectifs de réduction des polluants atmosphériques à horizon 2032. Ces objectifs carbone-énergie-air **ont des traductions opérationnelles dans les politiques de Plaine Commune** pour guider et cadencer l'action publique.

Plaine Commune s'engage ainsi à accélérer et à changer d'échelle dans la mise en œuvre opérationnelle de la transition écologique. Au cours de la période 2020-2026, de nombreux plans et programmes ont été adoptés et dotés de moyens. Le Plan climat révisé porte des objectifs plus



ambitieux et des moyens cohérents pour accélérer leur mise en œuvre. Il s'agit également désormais de transformer l'ensemble des politiques publiques existantes en cohérence avec les ambitions du PCAET et de se doter d'outils opérants lorsque c'est nécessaire pour accélérer la transformation écologique du territoire. Le PCAET porte notamment cela pour la rénovation énergétique des logements privés et le déploiement des énergies renouvelables.

Des moyens à la hauteur des besoins : un Plan climat renforcé dans son opérationnalité

Plaine Commune concentre son intervention sur des actions à fort effet levier, avec des co-bénéfices importants ou un effet d'entraînement. Pour accélérer, il est nécessaire de prioriser : l'EPT s'engage à agir là où il est compétent et où il y a un besoin social fort, plutôt que de se diluer. Plaine Commune prend ainsi des engagements importants pour accélérer la rénovation énergétique des logements et la transformation de l'espace public pour augmenter la résilience du territoire, mais se tient plutôt en retrait des enjeux de rénovation du parc tertiaire.

Le changement d'échelle dans la transition écologique appelle également des moyens supplémentaires dédiés à la hauteur des ambitions que se fixe l'EPT. Le Plan climat comprend ainsi un budget pluriannuel. Il augmente les budgets dédiés à la rénovation énergétique des logements sociaux et des bâtiments publics, à la transformation de l'espace public pour favoriser les mobilités actives ainsi qu'à l'éclairage public. Il dispose d'un budget d'études, dont certaines ont vocation à devenir des politiques publiques et nécessiteront des moyens dédiés à définir ultérieurement. Il porte ainsi une exigence renouvelée pour toute la durée du PCAET pour garantir l'adéquation entre les moyens et les ambitions, y compris les moyens humains essentiels à la mise en œuvre des politiques publiques.

La coopération au cœur du Plan climat De la priorisation, mais aussi du fait du champ de compétences de l'EPT, découle **la nécessité de construire des coopérations durables avec les habitant-es et d'autres acteurs**. Il est évident que Plaine Commune ne saurait mener seul à bien la transformation écologique du territoire : les coopérations sont un levier essentiel d'accélération de la transition écologique. Il s'agit d'une nécessité pratique, mais également d'une méthode choisie, facteur de résilience, de solidarité et d'une plus grande efficacité des politiques publiques.

Le PCAET n'est pas exhaustif des politiques de transition portées par Plaine Commune : le Plan est cohérent avec une **organisation interne où la transition écologique est une responsabilité collective**, portée par chaque service, et où le Comité Climat et la Délégation générale à la transformation écologique et à la résilience veillent à la tenue des engagements. Enfin, si la coopération est essentielle, Plaine Commune s'engage dans ce PCAET à renforcer l'exemplarité de l'administration pour montrer l'exemple, particulièrement à travers une plus grande sobriété en s'attellant à la réduction des consommations d'énergie et en transformant les pratiques alimentaires internes pour réduire la consommation de viande avec plus de protéines végétales.

Objectifs du PCAET



OBJECTIFS DU PLAN CLIMAT 2026-2032

Le Plan climat 2026-2032 porte une ambition renouvelée qui se décline dans les 4 objectifs suivants :

- 1. Baisser les émissions de gaz à effet de serre de 59 % en 2030 et de 91 % en 2050 et réduire les consommations d'énergie de 25 % en 2030 et 43 % en 2050, par rapport à 2005**
- 2. Atteindre une couverture des besoins énergétiques par les ENRR de 22 % en 2030 et 42 % en 2050, par rapport à 2005**
- 3. Accélérer l'adaptation du territoire pour en favoriser l'habitabilité à horizon 2050 et 2100**
- 4. Respecter les seuils réglementaires de qualité de l'air sur l'ensemble de son territoire et réduire davantage encore les émissions de polluants atmosphériques**

Les objectifs de baisse d'émissions de GES et de réduction de consommation d'énergie reposent sur la transformation des grands secteurs émetteurs du territoire que sont les logements, le tertiaire et la mobilité, ainsi que sur l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et de récupération à Plaine Commune.

Plaine Commune peut agir sur ce qui relève de ses compétences, notamment l'espace public et l'habitat. L'EPT s'engage dans ce Plan climat à accélérer son action et à étendre le champ de son intervention, par exemple sur la rénovation des logements privés. D'autres leviers de politiques publiques ne sont pas de son ressort : Plaine Commune coopère avec d'autres acteurs et s'engage dans des actions de plaidoyer dans certains domaines, mais certains leviers demeurent hors de sa portée, à l'instar de l'efficacité des moteurs des véhicules ou la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires.

Il est important de souligner ici que les objectifs du Plan climat reposent donc sur l'atteinte des engagements de Plaine Commune et la tenue d'objectifs nationaux, tels que détaillés dans les tableaux qui suivent.

Objectifs par rapport à 2005	2030	2040	2050
Baisse d'émissions de gaz à effets de serre	-59 %	-75 %	-91 %
Réduction des consommations d'énergie	-25 %	-34 %	-43 %
Couverture des besoins énergétiques par les ENRR	22 %	32 %	42 %



OBJECTIF N°1 : BAISSER LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE 59 % EN 2030 ET DE 91 % EN 2050 ET REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DE 25 % EN 2030 ET 43 % EN 2050

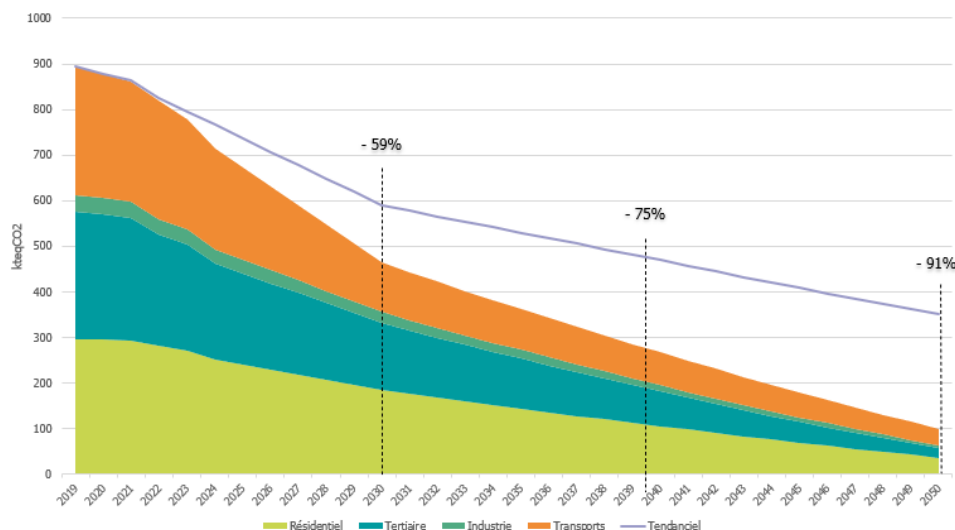


Figure 1. Evolution des émissions de gaz à effets de serre (scope 1 et 2)

La feuille de route que Plaine Commune se fixe dans son PCAET et la tenue pleine et entière des objectifs de transition écologique que se fixent les partenaires, la MGP, la Région et l'Etat, ainsi qu'un effort de sobriété des habitant.es permettent de réduire les émissions plus rapidement et d'atteindre -59 % en 2030, -75 % en 2040 et -91 % en 2050. Les émissions baisseraient ainsi de 41 % en plus d'ici 2030, et de 47 % d'ici 2050 par rapport à la trajectoire tendancielle.

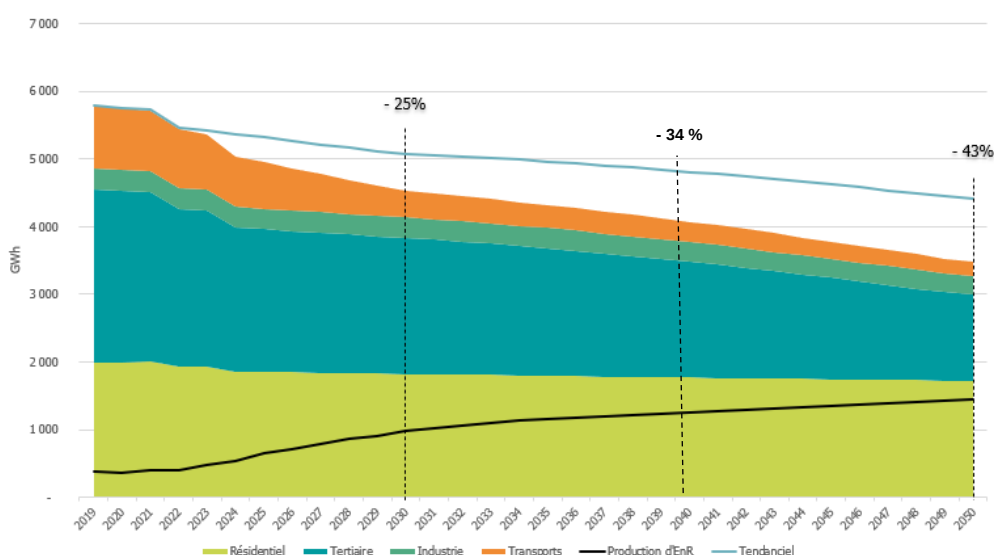


Figure 2. Evolution des consommations d'énergie



Les engagements pris par Plaine Commune dans ce PCAET et la tenue des engagements pris par les partenaires, la MGP, la Région et l'Etat permettent d'atteindre une baisse de 25 % des consommations d'énergie en 2030, de 34 % en 2040 et de 43 % en 2050.

Ces objectifs de réduction des consommations d'énergie et de baisse des émissions de GES reposent des objectifs sectoriels.

Secteur	Objectifs de baisse d'émissions de GES par rapport à 2005			Objectifs de baisse des consommations d'énergie par rapport à 2005		
	2030	2040	2050	%	2040	2050
Résidentiel	- 50 %	- 70,5 %	- 91 %	- 20 %	- 24 %	- 28 %
Tertiaire	- 41 %	- 66 %	- 91%	- 6 %	- 23,5 %	- 41 %
Transports	- 70 %	- 80 %	- 90 %	- 71 %	- 77,5 %	- 84 %

1.1. Logement : leviers carbone-énergie et objectifs de politique publique

Objectif sectoriel : -50 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 et -91 % en 2050

Levier	Tendanciel 2019	Objectifs 2030-2050	Rôle de Plaine Commune
Nombre de logements rénovés par an	700 logements par an (1 200 sociaux / 500 privés)	5000 logements rénovés/an dès 2030 (2000 sociaux, 3000 privés)	Aménageur / investisseur
	Economies d'énergie -40 % social / -20 % privé	Economies d'énergie : Logements sociaux : -40 % Logements privés : augmentation de la performance des rénovations pour atteindre -35 % à partir de 2030	
Mix énergétique des logements	Logements rénovés : Fioul : 100 % gaz Gaz : 10 % RCU / 90 % gaz	Fioul : 10 % RCU / 90 % gaz Gaz : 25 % RCU / 75 % gaz	Aménageur / investisseur
	Logements neufs 50% électricité (PAC) + 50% RCU	25 % d'électricité (PAC) + 75 % RCU	
Sobriété des ménages et efficacité énergétique	Effort de sobriété constaté sur l'hiver 2022 : -5 % sur la consommation	Effort de sobriété maximum : -8 % sur 2023/2024	Incitateur
Construction de logements neufs	3 500 logements par an (hypothèse PLH ³)	3 500 logements par an, dont 250 sont issus de transformation de bureaux en logements ⁴	Aménageur / investisseur

³ Plan local de l'habitat

⁴ La transformation de bureaux en logements permet de réduire l'empreinte carbone de Plaine Commune. Les matériaux de construction représentent environ 20 % des émissions de GES du territoire en approche empreinte (scopes 1, 2 et 3).



A horizon 2030, la sobriété et l'efficacité énergétique des logements est le levier d'action qui a le plus fort impact sur le secteur résidentiel. Le potentiel de réduction des émissions de GES des logements de 7 kteqCO₂. Pris isolément, il représente 88 % de la baisse des émissions de GES du résidentiel.

A horizon 2050, la rénovation des logements est le levier de réduction de GES le plus important avec une baisse de 15,9 KteqCO₂. Pris isolément, il représente 56 % de la baisse des émissions de GES du résidentiel.

1.2. Tertiaire : leviers carbone-énergie et objectifs de politique publique

Objectif sectoriel : -41 % d'émissions en 2030 et -91 % en 2050

Levier	Tendanciel 2019	Objectifs 2030	Objectifs 2050	Rôle de Plaine Commune
Surface rénovée par an	Performances énergétiques basées sur le décret éco-énergie tertiaire (-40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050)	Performance énergétique décret éco-énergie tertiaire -40 %	Performance énergétique décret éco-énergie tertiaire : -60 %	Incitateur
	100 000 m² de surfaces rénovées par an	200 000 m² de surfaces rénovées par an, soit 100 % des surfaces concernées par le décret éco-énergie tertiaire		
Mix énergétique	Surfaces neuves : 50 % électricité (PAC) / 50% RCU	Surfaces neuves : 30 % d'électricité (PAC) / 70 % RCU		Incitateur
Sobriété et efficacité énergétique des équipements	Effort de sobriété constaté sur l'hiver 2022 : -5 % sur la consommation	Mobilisation de 100 % du gisement sur 2023/2024 (-13 %)		Hors compétence
Construction surfaces tertiaires	150 000 m² / an sur 2023/2035 110 000 m² / an sur 2035/2050	Entre 100 000 m² à 70 000 m² jusqu'en 2035, puis 36 000 m². A partir de 2040 : deux fois moins de tertiaire neuf soit 18 000 m² par an entre 2040 et 2050. Objectif de 250 bureaux convertis en logements par an		Hors compétence

A horizon 2030, la sobriété et l'efficacité énergétique des équipements est le levier d'action qui a le plus fort impact sur le secteur tertiaire. Le potentiel de réduction des émissions de GES des bâtiments tertiaires est de 10,8 kteqCO₂. Pris isolément, il représente 41 % de la baisse des émissions de GES du tertiaire.

A horizon 2050, le **volume de surface rénovée et l'atteinte des objectifs du décret éco-énergie tertiaire est un levier majeur de la décarbonation du tertiaire** avec une réduction de -22 kteqCO₂. Pris isolément, il représente 56 % de la baisse des émissions de GES du tertiaire.



1.3. Transports : leviers carbone-énergie et objectifs de politique publique

Objectif sectoriel : -70 % d'émissions en 2030 et -90 % en 2050

Levier	Etat des lieux 2019	2030	2050	Rôle de PCO
Mobilité électrique	/	Trafic autoroute : 20 % du parc électrique	Trafic autoroute : 40 % du parc roulant électrique	Incitateur
	Trafic local : 1 % du parc roulant	Trafic local : 15 % du parc roulant	Trafic local : 35 % du parc roulant	
Report modal	Part de la voiture sur les trajets internes 23 % (2010 ⁵)	12 %	10 %	Aménageur / investisseur
Nombre de déplacements routiers	Nombre de déplacements / jour / personne : 3,3 / jour / personne	3 déplacements par jour et par habitant	2,5 déplacements par jour et par habitant	Incitateur
Efficacité énergétique du parc routier	6,5L/100km	4L/100km	3,5L/100 km	Hors compétence

A horizon 2030, l'efficacité énergétique du parc et la mobilité électrique sont respectivement les leviers d'actions les plus importants du secteur des transports, avec une baisse respective de -22,2 KteqCO₂ soit 40 % des émissions de GES du secteur et - 17,2 KteqCO₂, soit 31 % des émissions de GES du secteur.

A horizon 2050, l'électrification du parc est le levier de réduction des GES le plus important avec une baisse de 32,5 KteqCO₂. Pris isolément, il représente 54 % de la baisse des émissions du secteur des transports.

⁵ STIF-OMNIL-DRIEA, 2010, Enquête Globale Transports



OBJECTIF N°2 : ATTEINDRE UNE COUVERTURE DES BESOINS ENERGETIQUES PAR LES ENRR DE 22 % EN 2030 ET 42 % EN 2050

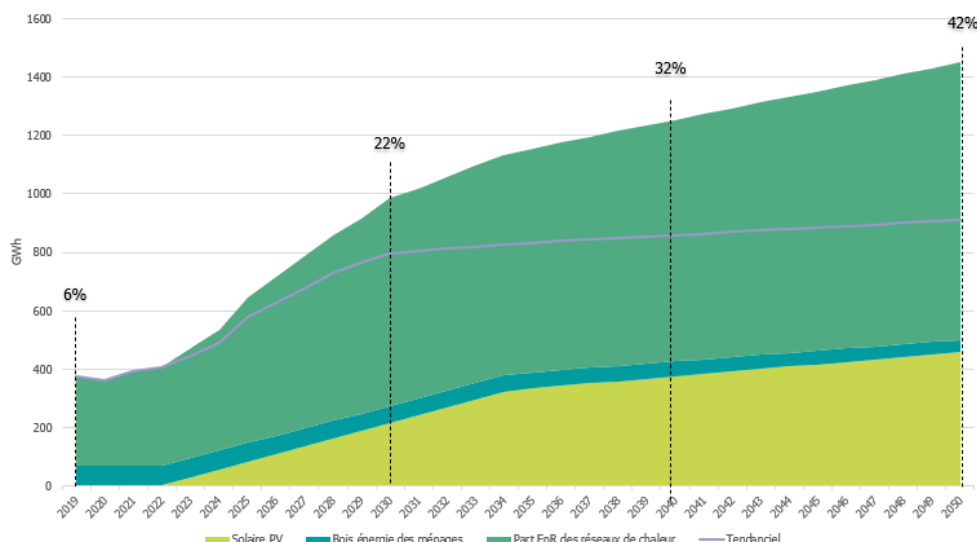


Figure 3. Evolution de la couverture des besoins énergétiques

La feuille de route que fixe Plaine Commune dans son PCAET en matière d'énergie renouvelable et de récupération est très ambitieuse au regard de la faible part que les ENRR représentent aujourd'hui, mais réaliste au regard des potentiels importants. La tenue des objectifs de transition énergétique permet d'augmenter la part des ENRR de 22 % en 2030, 32 % en 2040 et 42 % en 2050. Cette trajectoire ne sera possible qu'avec une aide financière de l'Etat et de la Région à travers le Fonds chaleur.

1.4. Emissions carbone de la production de chaleur

Objectif sectoriel : doubler la part d'ENRR en 25 ans pour atteindre 100 % en 2050

Levier	Etat des lieux 2019	Objectifs 2030	Objectifs 2050	Rôle de Plaine Commune
Réseau de chaleur urbain (RCU)	Taux ENRR 60 %	Taux ENRR : 75 %	Taux ENRR : 100 % ⁶	Aménageur / investisseur
Géothermie	Stable	+10 % par rapport à 2019	+20 % par rapport à 2019	Incitateur
Solaire thermique	Stable	+20 % par rapport à 2019	+40 % par rapport à 2019	Incitateur

⁶ L'atteinte de 100 % d'ENRR dans le réseau de chaleur nécessite d'utiliser du biogaz et de l'électricité verte, dans les limites des surcoûts acceptables.



Biomasse	Stable	+5 GWh en collectif		Incitateur
Biogaz	Part de biogaz dans les réseaux : 20 % en 2030 et 50 % en 2050	30%	100%	Hors compétence

A horizon 2030, le développement du biogaz est le levier d'action le plus important du secteur de la production de chaleur, avec une baisse respective de 25,3 KteqCO₂. Pris isolément, il représente 94 % de la baisse des émissions de la production de chaleur.

A horizon 2050, le développement du biogaz est le levier d'action de réduction de GES le plus important du secteur de la production de chaleur, avec une baisse 107 KteqCO₂. Pris isolément, il représente 76 % de la baisse des émissions du secteur de la production de chaleur.

1.5. Emissions carbone de la production d'électricité

Objectif sectoriel : solariser 90 % des toitures de bâtiments tertiaires neufs

Levier	Etat des lieux 2019	2030	2050	Rôle de PCO
Solaire PV	+3MWc par an sur l'existant 50 % des toitures tertiaire neuf	+168 GWh	+327 GWh	Aménageur / investisseur
Cogénération	—	—	+10 % par rapport à 2019	Incitateur
Evolution du contenu carbone national de l'électricité	Actuellement 52 geqCO ₂ /kWh	-9 KteqCO ₂ par rapport à 2019	-28 kKteqCO ₂ par rapport à 2019	Hors compétence

A horizon 2030, l'évolution du contenu carbone national de l'électricité est le levier d'action le plus important du secteur de l'électricité, avec une baisse de 8,7 KteqCO₂. Pris isolément, il représente 88 % de la baisse des émissions de GES de la production d'électricité.

A horizon 2050, l'évolution du contenu carbone national de l'électricité est le levier d'action le plus important du secteur de la production de l'électricité, avec une baisse de 27,5 KteqCO₂. Pris isolément, il représente 100 % de la baisse des émissions de GES du secteur.

OBJECTIF N°3 : ACCELERER L'ADAPTATION DU TERRITOIRE POUR EN FAVORISER L'HABITABILITE A HORIZON 2050

Plaine Commune s'engage également à accélérer l'adaptation du territoire, notamment à travers :

- La **végétalisation du territoire**, en se donnant l'objectif d'augmenter de 3 points la canopée végétale du territoire⁷ et de réaliser 75 km de parcours frais en 2030. La végétalisation du territoire est également portée par les objectifs de pleine terre du PLUi et les objectifs de renaturation de la Trame verte et bleue.

⁷ Par rapport à 2018.



- Une **stratégie pour faire face rapidement aux vagues de chaleur**, en favorisant l'adaptation tactique des logements pour éviter la mal-adaptation (installation de climatiseurs) et en renforçant l'accessibilité d'espaces refuges en forte période de chaleur.
- La construction d'une culture du risque et de la gestion de crise par la mise en place d'un **Plan intercommunale de sauvegarde (PICS)**.
- L'élaboration d'une **stratégie d'adaptation au changement climatique** en cohérence avec la trajectoire nationale à horizons 2050 et 2100 (TRACC).

De nombreuses actions du PCAET concourent également à favoriser le partage et densifier les liens de solidarité pour renforcer la résilience du territoire.

OBJECTIF N°4 : RESPECTER LES SEUILS REGLEMENTAIRES DE QUALITE DE L'AIR SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE ET AU-DELA ET REDUIRE DAVANTAGE LES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

En 2020, Plaine Commune se fixait pour objectif de garantir l'accès à toute la population à un air respectant les valeurs limites réglementaires de concentration de polluants. Les efforts fournis par l'ensemble des parties prenantes ont permis d'atteindre cet objectif dès 2025. Pour autant, le territoire est encore loin des objectifs de qualité définis par l'OMS, ce qui permettrait d'éviter 200 décès chaque année à Plaine Commune liés au PM_{2,5} et 90 liés aux NO_x. Plaine Commune poursuit ses actions pour assurer un environnement sain à ses habitant·es dans un souci de justice sociale, de santé environnementale et de résilience.

- **Plaine Commune vise le respect des seuils intermédiaires 2030 en matière de qualité de l'air, pour atteindre à terme les seuils recommandés par l'OMS.** La marche à gravir est importante, et les leviers pluriels, nécessitant une coordination avec de nombreuses parties prenantes.
- **Plaine Commune ambitionne de réduire les émissions de polluants atmosphériques de son territoire par rapport à 2005 de 77 % pour les oxydes d'azote (NO_x), de 58 % pour les particules fines PM_{2,5} et de 56 % pour les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) d'ici 2032.** Le rythme de réduction s'intensifie au cours du plan du fait du lancement d'actions découlant d'études prévues ou en cours.
- Plaine Commune met en place des **mesures de protection des habitant·es** strictes et ambitieuses par la mise à distance des populations par rapport aux axes routiers les plus polluants au travers de ses politiques d'urbanisme.

Stratégie du PCAET



STRATEGIE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2026-2032

Axe (1) Atténuation, sobriété et justice sociale : tenir le cap de la décarbonation

Objectifs stratégiques :

Changer d'échelle dans la rénovation énergétique des logements et atteindre 5 000 logements rénovés par an à partir de 2030

Transformer le tertiaire et rénover 200 000 m² de surfaces de plancher par an

Réduire l'impact environnemental de la construction neuve

Changer d'échelle dans le développement du solaire photovoltaïque

Etendre et verdir le réseau de chaleur du SMIREC avec 75 % d'ENRR en 2030 et 100 % en 2050

Changer d'échelle dans la rénovation énergétique des logements

Plaine Commune priorise son intervention sur la rénovation thermique des logements qui est un enjeu écologique et de justice sociale majeur. L'EPT s'engage ainsi dans une étude portant sur la création d'un opérateur ensemblier pour accompagner la rénovation environnementale des logements privés et dans l'accélération de la rénovation des logements sociaux. L'objectif est de passer de 2 500 logements rénovés/an actuellement à 5 000 logements rénovés par an à partir de 2030, dont 2 000 logements sociaux (+ 66 %) et 3 000 logements privés (soit une multiplication par 6). Cela permettrait de réduire de plus de moitié les émissions de GES du secteur résidentiel d'ici 2030 et de 90 % d'ici 2050.

Transformer le tertiaire

Le secteur tertiaire recouvre de nombreuses activités : bureaux, hôtels, datacenters, hôpitaux, universités, etc. Il est le premier consommateur d'énergie du territoire, mais a un poids carbone relativement faible car il repose principalement sur l'énergie électrique. Faute de leviers d'action directe hors de son propre patrimoine, l'EPT porte des études et des actions de coopération pour transformer le tertiaire. Plaine Commune s'engage également à réduire la construction de bureaux et restreint l'implantation de datacenters à travers son PLUi. Les objectifs de baisse des émissions de GES du tertiaire reposent notamment sur l'atteinte du décret éco-énergie tertiaire avec 200 000 m² de surfaces rénovées par an.

Réduire l'impact environnemental de la construction neuve

Le territoire de Plaine Commune est en mutation et construit beaucoup de logements neufs pour répondre aux besoins de logements en Ile-de-France. De ce fait, les matériaux de construction représentent 20 % de l'empreinte carbone de Plaine Commune⁸. Outre une bascule marquée dans le

⁸ Inddigo, 2024, Etude sur l'empreinte carbone de Plaine Commune. L'analyse scope 1, 2 et 3 estime le poids carbone de quatre secteurs d'émissions : l'alimentation (26 %), les matériaux de construction (20 %), les déplacements hors territoire (14 %) et les déchets (2 %).



Plan climat et le PLUi vers plus de rénovation que de construction neuve, l'EPT s'engage fortement pour réduire l'impact environnemental de celle-ci.

Changer d'échelle dans le développement du solaire photovoltaïque

Plaine Commune s'engage à agir pour changer d'échelle dans la production d'énergies renouvelables et de récupération (ENRR) sur le territoire, notamment à travers l'extension du réseau de chaleur et son verdissement, ainsi qu'une étude pour la création d'un opérateur chargé du développement du solaire photovoltaïque. L'augmentation de la production locale d'ENRR répond à des objectifs de décarbonation des consommations d'énergie ainsi que de maîtrise des prix pour les habitant·es de Plaine Commune dans une démarche de justice sociale. La crise énergétique récente atteste de la volatilité des prix de l'énergie, avec des conséquences particulièrement aiguës sur les ménages modestes.

Axe (2) Adaptation et résilience : protéger la population

Objectif stratégique :

Garantir un territoire vivable à horizon 2050

Adapter le territoire au changement climatique en déployant la nature en ville

Adapter le territoire de Plaine Commune est indispensable pour améliorer la capacité de sa population à faire face aux changements climatiques à venir. Plaine Commune s'engage à renforcer son action en matière de végétalisation de l'espace public en visant un accès équitable aux espaces de nature à l'ensemble de la population. Le Plan climat ambitionne également de redonner sa juste place à l'eau dans la ville en soutenant la désimperméabilisation, l'utilisation des eaux de pluie, ou encore la valorisation de la proximité avec la Seine.

Adapter la fabrique du territoire pour protéger les habitant·es

Autant que possible, Plaine Commune vise à améliorer le cadre de vie des habitant·es jusque dans leurs logements face au changement climatique et en matière de qualité de l'air et de l'environnement sonore. Plaine Commune promeut ainsi un urbanisme qui protège les habitant·es des nuisances et suit des objectifs d'aménagement soutenable ambitieux dans la fabrique de la ville. Il est également prévu de permettre l'accompagnement de la population dans l'adaptation de leurs logements face aux vagues de chaleur.

Réduire notre vulnérabilité aux crises et s'y préparer

Face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes, Plaine Commune s'engage à déployer aussi tôt que possible une stratégie de rafraîchissement pour faire face aux vagues de chaleur. L'EPT élaborera également une stratégie d'adaptation au changement climatique plus large, en cohérence avec la trajectoire d'adaptation au changement climatique (TRACC).



Axe (3) Mobilité et santé environnementale : créer les conditions d'une mobilité saine

Objectifs stratégiques :

Réduire les émissions de GES liées aux transports de 70 % dès 2030 et 90 % en 2050

Apaiser le territoire en réconciliant mobilité et cadre de vie sain

Réduire les déplacements en voiture et favoriser les mobilités actives et décarbonées

Plaine Commune s'engage à agir pour réduire le nombre de déplacements réalisés en voiture (passer de 3,3 déplacements par jour par habitant·e en moyenne à 3 en 2030, et 2,5 en 2050, soit une baisse de 25 %). En outre, il est proposé d'agir pour accélérer le report modal de la voiture vers d'autres modes de transport dans les trajets interne : l'objectif est de diviser leur nombre par deux d'ici 2030 (actuellement 25 %), pour atteindre ensuite seulement 10 % des déplacements en 2050. Ces deux objectifs reposent sur la poursuite, voire l'accélération, du déploiement de pistes cyclables sur le territoire, l'amélioration du réseau de transports en commun, ainsi que sur une marchabilité renforcée du territoire et l'apaisement des espaces publics.

Réduire l'impact des axes routiers et de la logistique

Réduire les émissions liées au transport passe également par des dispositifs d'accompagnement de la population tels que le déploiement de la Zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine. Dans un souci de justice sociale, Plaine Commune se mobilise pour assurer les conditions d'acceptabilité de la ZFE, et développe notamment un service d'autopartage solidaire à destination de ses habitant·es. Le transport de marchandises et la logistique sont également un secteur fortement émetteur pour lequel l'enjeu réside dans le développement de solutions alternatives plus vertueuses (fret fluvial, cyclologistique, etc.).

Limiter les nuisances des autoroutes et des aéroports

Plaine Commune se mobilise auprès des acteurs concernés pour réduire les nuisances liées aux infrastructures majeures qu'accueille son territoire. L'enjeu est de transformer en boulevard urbain les autoroutes A1 et A86 qui traversent le territoire, responsables de 60% des émissions de GES en 2019 et de 40% des émissions d'oxydes d'azote (NOx) en 2022. Les activités des aéroports Paris-Charles de Gaulle et Le Bourget entraînent par ailleurs un impact significatif sur la santé des habitant·es de Plaine Commune. Lutter contre ces nuisances implique un travail en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.



Axe (4) Economie circulaire et modes de vie soutenables : accompagner les changements de pratiques

Objectif stratégique :

Être un territoire pionnier dans l'économie circulaire et le partage de ressources

La transformation écologique implique d'aller vers d'autres manières de fonctionner et de transformer des habitudes ancrées. Plaine Commune s'engage à accompagner les changements de pratiques des habitant·es en particulier pour aller vers une alimentation plus durable et moins de consommation de ressources.

Promouvoir et donner accès à une alimentation plus durable

Dans un contexte marqué par l'urgence climatique et les difficultés économiques, de nombreux ménages subissent une précarité alimentaire. Par ailleurs, l'alimentation est un enjeu d'atténuation majeur : elle représente plus d'un quart des émissions de GES de Plaine Commune (scope 1, 2 et 3). La consommation de viande représente 60 % de ces émissions, et jusqu'à 80 % si on inclut les œufs et les produits laitiers. A travers son Projet alimentaire territorial, Plaine Commune porte un engagement fort pour donner accès au plus grand nombre à une alimentation durable et réduire la consommation de viande.

Réduire les déchets et les valoriser localement

Le territoire de Plaine Commune génère en moyenne plus de déchets ménagers que d'autres territoires urbains, et ceux-ci sont également moins bien triés. L'EPT poursuit la politique forte de prévention des déchets, d'amélioration du tri et de valorisation locale des déchets menée depuis 2022, avec pour objectifs une baisse de 6 % des déchets/habitant·e/an jusqu'en 2028 et la valorisation de 25 % des déchets organiques des ménages en 2028.

Favoriser le partage des ressources

Plaine Commune souhaite faciliter le partage de ressources, notamment pour réduire la surconsommation ainsi que favoriser la solidarité et l'entraide. Cela passe notamment par un effort pour créer plus d'espaces partagés dans les constructions neuves, et imaginer des modalités pratiques de partage entre habitant·es, ainsi qu'un nouveau cadre de coopération entre l'EPT et les associations du territoire.

Accompagner la mutation de l'activité économique : une condition de réussite de la transition écologique

L'activité économique a également vocation à muter pour se décarboner et accompagner les besoins de la transformation écologique. Le développement de métiers et de compétences adaptés aux enjeux de la transition écologique est une condition essentielle pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par le Plan climat. Plaine Commune s'engage ainsi à structurer des filières stratégiques pour faciliter l'accélération de la transformation écologique sur son territoire et favoriser la création d'emplois sur le territoire.



Axe (5) Gouvernance et exemplarité : une responsabilité collective de la transition

Objectifs stratégiques :

Rendre l'administration exemplaire dans son fonctionnement

Faire de la transition écologique l'affaire de tous·tes

L'exemplarité de Plaine Commune : un devoir de cohérence

Il est essentiel que le fonctionnement de l'administration évolue pour être pleinement en cohérence avec les objectifs de transformation écologique fixés. Plaine Commune poursuit un plan de sobriété énergétique pour transformer les pratiques internes et s'engage dans une démarche de long terme de rénovation de son patrimoine, tout en interrogeant les usages. L'importance des émissions de GES liées à l'alimentation (26 % de l'empreinte carbone du territoire) nous oblige : l'EPT s'engage à réduire sa consommation de viande et à augmenter les protéines végétales en remplacement.

Transformer nos pratiques : une responsabilité collective

La transformation écologique et le Plan climat air énergie territorial sont portés au plus haut niveau politique, et techniquement par la Délégation générale à la transformation écologique et à la résilience. L'objectif est que la transformation écologique soit l'affaire de toute l'administration : le PCAET affirme la responsabilité de chaque agent de s'en emparer et renforce la formation sur la transition écologique en la rendant plus systématique. Les objectifs de transition écologique sont déclinés dans l'ensemble des documents cadres et auprès des partenaires.

Construire des coopérations durables et en expérimenter de nouvelles

De la priorisation, mais aussi du fait du champ de compétences de l'EPT, découle la nécessité de construire des coopérations durables avec les habitant·es et d'autres acteurs. Il est évident que Plaine Commune ne saurait mener à bien la transformation écologique du territoire en autonomie : les coopérations sont un levier essentiel d'accélération de la transition écologique.

Plaine Commune s'engage ainsi à poursuivre les coopérations existantes avec les partenaires et à en inventer de nouvelles pour renforcer les liens existants (une meilleure imbrication des politiques sociales et écologiques, plus près des habitant·es) et plus de partage (expérimentation de jours de mécénat d'agents auprès d'associations).

Méthodologie



METHODOLOGIE

La révision du PCAET a été pilotée politiquement par Philippe Monges, 1^{er} vice-président à la transition écologique, au climat et à la santé environnementale, et techniquement par la Délégation générale à la transformation écologique et à la résilience.

Le Plan climat air énergie territorial 2026-2032 s'appuie sur :

- Le PCAET 2020-2026 et le bilan à mi-parcours partagé en 2023, en lien avec les axes de progrès fléchés par le label Territoire engagé pour la transition écologique de l'Ademe⁹.
- Un diagnostic territorial énergie-climat élaboré à partir des données disponibles de 2019¹⁰, air à partir des données de 2022 et risques climatiques à partir des travaux de 2021.
- Les Plans élaborés dans le cadre du PCAET précédent et adoptés dans ce mandat déjà en partie mis en œuvre : Plan Arbres, Plan de végétalisation et de rafraîchissement, Projet alimentaire territorial, Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés, Plan local de l'habitat, Plan local de mobilité, Plan sobriété de l'administration.
- L'héritage matériel et immatériel des Jeux de Paris 2024, qui a largement contribué à renforcer l'engagement de Plaine Commune sur les enjeux de décarbonation de la construction et du confort d'été.
- Les travaux du Comité stratégique de l'énergie, et en particulier les études sur les trajectoires carbone énergie (scope 1 et 2) et empreinte carbone (scope 3) menées entre 2023 et 2024.
- Les 154 propositions de l'Assemblée citoyenne sur l'énergie (2023-2024), qui rejoignent 26 actions du Plan climat.
- Des groupes de travail avec les directions de Plaine Commune et l'Atelier des villes en transition (janvier-mai 2025).
- Des échanges techniques avec la MGP, la Région et les services de l'Etat.

La construction de trajectoires à horizon 2050

En particulier, le PCAET repose sur un important travail de construction de trajectoires carbone énergie (scope 1 et 2) et empreinte carbone (scope 3) menées entre 2023 et 2024. Le cadre actuel des engagements de baisse d'émissions de gaz à effets de serre (Accord de Paris, Stratégie nationale bas carbone) ne permet pas de décliner des objectifs de baisse d'émissions à l'échelle territoriale. Afin de se doter d'objectifs réalistes et ambitieux, Plaine Commune a mené une étude pour connaître la trajectoire tendancielle de baisse d'émissions de gaz à effet de serre et de consommations d'énergie, la trajectoire tendancielle de production d'énergie renouvelable et de récupération, et évaluer les leviers d'action dont l'EPT dispose.

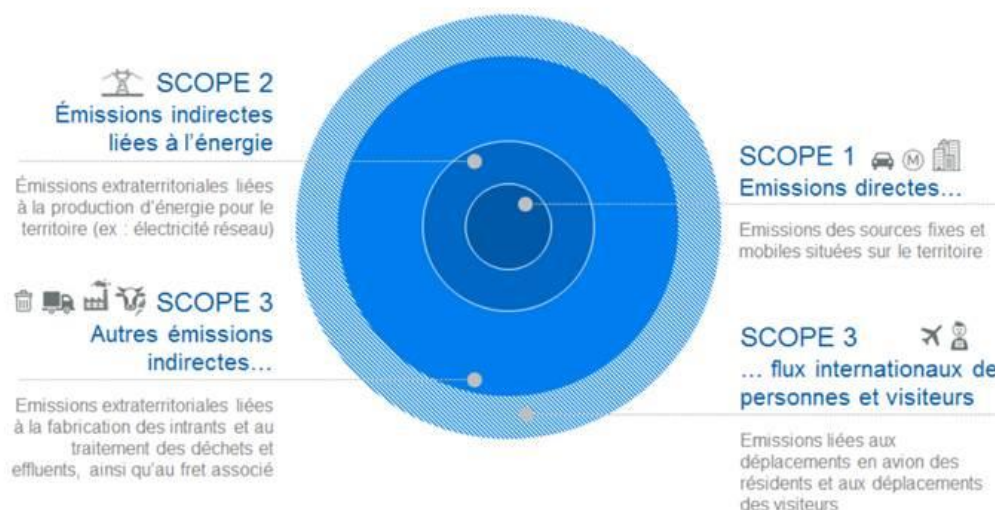
Cette réflexion prospective à horizons 2030 et 2050 porte sur :

⁹ En novembre 2021, Plaine Commune a reçu le Label Territoire engagé dans la transition écologique Climat Air Energie 2 étoiles, attestant de l'engagement de la collectivité dans la lutte contre le changement climatique et pour la transition énergétique. Ce label évalue, au regard des compétences et des leviers de la collectivité, la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur du climat, l'attribution des moyens nécessaires, et permet d'identifier les axes de progrès pour accélérer la transition du territoire. Chaque année, ces progrès sont suivis lors d'une rencontre avec le Conseiller du label.

¹⁰ La partie énergie-climat du diagnostic territorial sera actualisée entre l'arrêt et le vote du PCAET à partir de données du ROSE (Réseau d'observation francilien de l'énergie et des émissions de gaz à effets de serre) de 2022 très récemment disponibles.



- La consommation énergétique, le développement des énergies renouvelables et les émissions de GES territoriales liées aux 3 principaux secteurs émetteurs¹¹ : tertiaire, résidentiel et mobilité (**approche cadastrale**, scopes 1 et 2, conformément aux obligations réglementaires d'un PCAET) ;
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) imputables au territoire de Plaine Commune, mais ayant lieu hors du territoire (**approche empreinte carbone**, scope 1, 2 et 3). Quatre secteurs ont ainsi été étudiés : l'alimentation, la construction, les transports hors du territoire et les déchets.



Ce travail a permis de :

- **Construire et comparer une trajectoire tendancielle et une trajectoire ambitieuse** d'émission de GES à horizon 2030 et 2050 selon deux approches : cadastrale (scope 1 et 2) et empreinte carbone (scope 1, 2 et 3) ;
- **Définir des objectifs stratégiques sectoriels ambitieux** : réduction des consommations énergétiques, réduction des émissions de GES, développement d'énergies renouvelables, et autres objectifs de résilience tels que la réduction de la facture énergétique ;
- **Fixer des objectifs opérationnels cohérents et réalistes au regard des moyens de Plaine Commune** : nombre de logements rénovés par an, etc. ;
- **Les leviers prioritaires pour réduire l'empreinte carbone du territoire** (scope 3) au regard des co-bénéfices (résilience, santé, biodiversité, mobilité, justice sociale, pouvoir d'achat, etc.).

Approche cadastrale (scopes 1 et 2).

Une trajectoire tendancielle a été définie à partir d'un diagnostic énergétique territorial. Le diagnostic se base sur les données d'émissions de gaz à effets et de consommations d'énergie 2019 du Réseau d'observation statistique de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre francilien (ROSE). La trajectoire repose ensuite sur un travail de modélisation :

¹¹ L'industrie représente une part marginale des consommations d'énergie et des émissions de GES. Plaine Commune étant un territoire particulièrement urbanisé, le potentiel de captation carbone du territoire n'a pas été approfondi.



- Des facteurs annuels sont appliqués aux consommations énergétiques par secteur ; ces facteurs traduisent certaines évolutions du territoire, tels que l'évolution du nombre de logements, la construction de surface neuve annuelle de bâtiments tertiaires, ou bien l'évolution de la part modale de la voiture.
- Des facteurs annuels sont appliqués à la production d'énergie renouvelable, par type d'énergie, ils traduisent la tendance de la politique actuelle locale en matière de production d'énergie. Par exemple : consommations énergétiques du réseau de chaleur urbain, ou surface de panneaux photovoltaïques installés chaque année.
- Enfin, des facteurs annuels sont appliqués au bilan d'émission de gaz à effet de serre, dans une logique cadastrale (correspondante au diagnostic territorial). Des critères intrinsèques au territoire et des facteurs extrinsèques sont à prendre en compte. Exemples de valeurs intrinsèques : évolution du mix énergétique par secteur consommateur d'énergie, ou bien évolution du nombre de déplacements routiers sur le territoire. Exemples de facteurs extrinsèques : évolution de l'efficacité énergétique du parc routier, part des véhicules électriques dans le parc routier, contenu carbone de l'électricité.

La trajectoire tendancielle sert de scénario « de référence ». Il traduit la trajectoire du territoire en matière de consommations énergétiques, de production d'énergies renouvelables, d'émissions de gaz à effet de serre et de la facture énergétique du territoire aux horizons 2030 et 2050. Il considère l'atteinte pleine et entière de la totalité des objectifs fixés par les politiques actuelles conduites sur le territoire jusqu'en 2030¹², des réglementations fixées et des évolutions du contexte énergétique au niveau national, malgré des orientations nationales récentes réduisant les moyens alloués à la transition écologique. **Cette trajectoire tendancielle est donc déjà optimiste.**

Ce scénario sert de base à l'élaboration d'un scénario plus ambitieux qui a servi à fixer des objectifs ambitieux et réalistes au regard des moyens de Plaine Commune à travers des échanges techniques et politiques nombreux. Les objectifs carbone-énergie globaux et sectoriels sont présentés dans la stratégie du Plan climat. Ils nécessitent une accélération importante des politiques de transition de la collectivité et s'appuient également sur les politiques publiques mises en œuvre par les partenaires, la MGP, la Région et l'Etat.

Approche empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3).

Le scope 3, représente fréquemment un volume important d'émissions de GES, mais ne dispose pas d'une méthodologie scientifique à l'échelle territoriale ni de données consolidées. Au regard de l'importance présumée de ces émissions, et de la volonté d'aller plus loin dans la transition écologique sur le territoire, ce scope 3 a été évalué.

Plaine Commune a fait le choix de retenir quatre secteurs sur la base de trois critères : des secteurs a priori particulièrement émissifs (l'alimentation), sur lesquels Plaine Commune peut avoir des leviers d'action (déplacements hors territoire, matériaux de construction, déchets), et pour Plaine Commune dispose de données relativement fiables. Les biens de consommation (vêtements, électronique) n'ont par exemple pas été évalués faute de données et de marge d'action pour Plaine Commune.

L'objectif de ce travail était de prendre connaissance des ordres de grandeur de l'empreinte carbone du territoire et des leviers pour agir. Un état des lieux puis une modélisation de l'évolution de l'empreinte carbone ont été réalisés pour rendre compte des tendances.

L'état des lieux de l'empreinte carbone est une modélisation des émissions sur l'année 2019. Il s'agit de la conversion de données d'activité (nombre de déplacements, tonnages de marchandises

¹² Plan local de l'habitat 2022-2027, Plan local de mobilité 2023-2028, schéma directeur du SMIREC à horizon 2030.



transportés, tonnage de déchets produits, surfaces construites, régimes alimentaires moyens, nombre de repas servis) en émissions de GES via des facteurs d'émissions issus de la littérature ou de l'expertise des bureaux d'études (Inddigo/Solagro). Une attention particulière a été portée aux doubles comptes : ainsi, les émissions liées au transport pour les secteurs de l'alimentation et de la construction ne sont pas imputées à ces secteurs.

Le scénario tendanciel est modélisé sur la base des évolutions constatées, des projections prévues nationalement et d'éventuelles spécificités locales. Sont ensuite identifiés les principaux leviers de décarbonation. Le scénario ambitieux est modélisé en faisant varier les paramètres de modélisation (données d'activité) par rapport au tendanciel dans une mesure réaliste avec les moyens d'action de Plaine Commune et des autres acteurs.

L'Assemblée citoyenne de l'énergie

La révision du PCAET s'appuie également sur l'Assemblée citoyenne de l'énergie. Plaine Commune a organisé une Assemblée citoyenne de l'énergie entre novembre 2023 et février 2024. Cette démarche, inédite à l'échelle de Plaine Commune, a réuni 78 habitant·es tiré·es au sort, représentatifs de la diversité du territoire. Ensemble, ils ont formulé des propositions pour adapter la consommation d'énergie à l'échelle collective, en réponse aux enjeux territoriaux. Sur les 154 actions identifiées, 90 ont été retenues (partiellement ou en totalité) à l'unanimité par les élu·es du Conseil de territoire.

Le calendrier de l'assemblée citoyenne a été pensé en articulation avec la révision du Plan climat afin que les propositions citoyennes puissent nourrir ce document stratégique. Le travail de l'assemblée donne à voir les attentes, les valeurs et les priorités exprimées par les habitant·es du territoire. Dans ce cadre, la mention « Assemblée citoyenne de l'énergie » apposée sur certaines actions du PCAET indique qu'elles font écho à des propositions issues de l'Assemblée, et qu'elles ont été retenues par Plaine Commune.

Dispositif de suivi- évaluation



DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

GOVERNANCE POLITIQUE DU PLAN CLIMAT

Le Plan climat air énergie territorial est porté au plus haut niveau politique afin de veiller à la cohérence de l'ensemble des politiques publiques de Plaine Commune et d'atteindre les objectifs fixés.

Plusieurs instances existent aujourd'hui :

- La Conférence de l'exécutif territorial (CET) est l'instance politique du Plan climat.
- Un espace de travail et de débat est également animé au sein de l'Atelier des villes en transition (AViT) qui réunit mensuellement les adjoints à l'environnement des villes.
- En 2020, le Comité stratégique de l'énergie a été créé pour doter Plaine Commune d'une gouvernance sur les questions d'énergie. Ce Comité a été le comité de pilotage de l'étude transition énergétique pour la révision du Plan climat.

Ces instances se poursuivent. Le Comité stratégique de l'énergie continuera à piloter les enjeux énergétiques au sein de Plaine Commune.

Il est proposé de créer une nouvelle **instance politique : le Comité Plan climat**, qui a vocation à réunir de manière biannuelle l'ensemble de la Direction générale (DGS et DGA) et les élu-es suivants :

- **Un élu-e représentant chacun des axes du PCAET** : habitat/logement/aménagement ; nature/eau/espaces publics ; mobilité ; déchets/développement économique ; administration.
- **L'élu-e aux finances.**

Les élu-es membres du Comité Plan climat et la Direction générale sont garant-es collectivement de l'ensemble des objectifs du Plan climat et travaillent en transversalité.

Ce Comité Plan climat a plusieurs rôles :

- Assurer un suivi renforcé du Plan climat ;
- Jouer le rôle de vigie de la tenue des engagements et du rythme de mise en œuvre du Plan climat ;
- Préparer la Conférence de l'exécutif territorial ;
- Être un espace de travail transversal, de partage et d'acculturation.

GOVERNANCE TECHNIQUE DU PLAN CLIMAT

Le PCAET est porté par la Délégation générale à la transformation écologique et à la résilience rattachée au Directeur général des services. La Délégation a un rôle d'animation du Plan climat, et plus largement de la transition écologique, et de vigie. Elle éclaire la décision de la collectivité en matière de transition écologique en contribuant à l'élaboration de stratégies et porte des expérimentations pour tester de nouvelles manières de conduire l'action publique.

La responsabilité et la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques du Plan climat reposent sur l'ensemble de l'administration. Le PCAET réunit ainsi de nombreux Plans et programmes tels que : le PLUi, le Plan local de l'habitat, le Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, le Projet alimentaire territorial, le Plan Arbres, le Plan de végétalisation et de rafraîchissement, le Schéma cyclable, etc.

La Délégation générale à la transformation écologique et à la résilience rassemble deux fois par an les agents et directeurs-rices en charge d'actions du PCAET au sein du Groupe action climat. Il a pour fonction de :

- Suivre le Plan climat ;



- Être un espace de travail transversal, de partage et d'acculturation ;
- Préparer les travaux du Comité Plan climat.

UN RENDEZ-VOUS DE SUIVI ANNUEL AVEC LES CITOYEN·NES ET LES PARTENAIRES

Plaine Commune organise chaque année **un rendez-vous de suivi ouvert à toutes et tous, réunissant habitant·es et acteurs du territoire afin de rendre compte de la mise en œuvre du Plan climat**. Cette instance permettra d'approfondir l'appropriation par les habitant·es et les acteurs associatifs des politiques de transformation écologique de Plaine Commune et de favoriser la tenue des engagements du Plan climat.

METHODE DE SUIVI-EVALUATION

En préambule, il est important de préciser que la difficulté d'accès à de nombreuses données pénalise le suivi du Plan climat.

Les données relatives aux consommations d'énergie, aux émissions de GES et aux polluants atmosphériques sont transmises avec un délai important de 3 ans. Cette situation fait que le bilan à mi-parcours du précédent PCAET a été réalisé en 2023 avec des données remontant à 2019. Les changements de méthodologie rendent également difficile la comparabilité, les jeux de données mettant à jour non seulement l'année nouvelle mais également les précédentes. Cela implique un travail de mise à jour et de pédagogie conséquent.

Certaines données sont peu ou pas accessibles, à l'instar du nombre de logements privés rénovés par an. D'autres sont peu fréquemment mises à jour, telle que l'enquête globale transport, réalisée tous les 10 ans, et dont la dernière dont les données sont exploitables pour Plaine Commune remonte à 2010.

Un dispositif de suivi opérationnel du Plan climat sera élaboré pour le vote du PCAET. Il y a une volonté politique forte d'améliorer le suivi du Plan climat avec un objectif de bilan annuel présenté en Conférence de l'exécutif territorial, ainsi qu'au sein du Comité Plan climat et du Groupe action climat.

Des indicateurs de suivi du Plan climat ont déjà été construits en transversalité avec l'ensemble des directions. Nombre d'entre eux rejoignent ceux d'autres Plans et programmes de Plaine Commune : PLUi, PLH, PLPDMA, PLM, etc. Pour faire aboutir le dispositif, il est nécessaire de retenir un nombre restreint d'indicateurs et de définir le processus de leur mise à jour.

Ce travail sera mené par la Délégation générale à la transformation écologique et à la résilience et la Direction de l'observatoire territorial. Des moyens dédiés au suivi seront nécessaires.

Plaine Commune est inscrit dans le programme Territoire engagé pour la transition énergétique (TETE) de l'Ademe depuis 2021. Ce label évalue, au regard des compétences et des leviers de la collectivité, la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur du climat, l'attribution des moyens nécessaires, et permet d'identifier les axes de progrès pour accélérer la transformation écologique du territoire. Avec un score de 40 % du potentiel atteint et de 2 étoiles, le label a pointé plusieurs axes d'amélioration, en particulier sur le patrimoine de la collectivité.

A l'issue de la révision du PCAET, l'EPT s'engage à soumettre une demande pour l'échelon supérieur du label, en 2026.